



**Paris, le 27 Avril 2009**

**ERAMET**

Société Anonyme au capital de EUR 79 012 144,05

Siège social : Tour Maine-Montparnasse

33 avenue du Maine, Paris 15ème

Paris 632 045 381 RCS

**Rectificatif aux résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009**

Lors de sa réunion du 21 avril 2009, le Conseil d'Administration d'ERAMET a décidé de supprimer de la liste des résolutions proposées au vote des actionnaires lors de l'Assemblée du 13 mai 2009, la 18ème résolution. Cette résolution, arrêtée par le Conseil d'Administration du 18 février 2009 et publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 avril 2009, visait à permettre l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et dirigeants du Groupe.

Cette décision de solidarité est motivée par les efforts de réduction des coûts demandés à tous les salariés du Groupe pour l'année 2009.

La politique de distribution d'options ou d'actions de performance, comme élément essentiel d'un schéma de rémunération variable motivant des mandataires sociaux, principaux cadres dirigeants et salariés du Groupe, est donc suspendue en 2009.

En revanche, la 19ème résolution, publiée le 6 avril 2009 et ayant pour objet de permettre l'attribution d'un maximum de 85.000 actions gratuites, aux salariés du Groupe non mandataires sociaux, afin de mieux aligner les intérêts des salariés et des actionnaires, est maintenue. Il est prévu de mettre en place au cours de l'exercice 2009 un plan d'attribution, assorti d'une durée cumulée d'acquisition et de conservation de 4 ans. Ce plan viserait à permettre, dans la mesure du possible, à chacun des salariés du Groupe de bénéficier d'une attribution de cinq actions ERAMET, et ce sous réserve des conditions financières, juridiques et fiscales applicables.